



02 4 / 2 02 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

ARRETE DE CIRCULATION

pour effectuer des sondages complémentaires, rue Léon Blum 59 990 ESTREUX

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

ARRETONS

A compter du 25 / 10 / 2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 : Il sera interdit de stationner et dépasser au droit des travaux pour les véhicules légers et poids lourds.

La vitesse sera limitée à 30 Km / heure

La circulation sera pilotée par feux tricolores

Article 2 : La voirie départementale - Agence Pévèle Hainaut - CER de Denain est chargée de la mise en place et de la maintenance du balisage

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- Monsieur CLIQUENNOIS Nicolas du département du Nord
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES

Affiché-Notifié le

Transmis au sous-préfet, le

Le MAIRE
Monsieur CLÉMENT

Fait à ESTREUX, le 24 octobre 2023

Le Maire